

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2015

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Afin de stabiliser le fonctionnement de l'équipe du dispositif de réussite éducative (DRE) il est proposé de pérenniser 3 emplois non permanents.

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis émis par le comité technique du 9 mars 2015 ;

Considérant l'évolution des activités des services ;

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

Le dispositif de réussite éducative (DRE) est animé à Quimper, sur le territoire du contrat de ville, par une équipe constituée de 3 postes non permanents, reconduits depuis 6 ans : une coordinatrice du DRE, responsable d'unité ; une référente de parcours, assistante socio-éducative ; une assistante administrative à mi-temps.

Afin de stabiliser le fonctionnement de l'équipe de ce dispositif et de poursuivre le travail d'accompagnement des parcours éducatifs, il est proposé de pérenniser ces 3 emplois non permanents comme suit :

- le redéploiement d'un poste vacant de responsable d'unité au sein de la même direction vers le dispositif de réussite éducative
- la pérennisation d'un poste d'assistant socio-éducatif non permanent
- la requalification d'un poste de collaborateur administratif actuellement vacant au service facturation de la DGA « populations », en assistant administratif, ce poste étant dédié à 50 % à la facturation et 50 % au dispositif de réussite éducative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création d'emplois permanents

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 assistant administratif	DGA Populations	Echelle 3	Echelle 6	Requalification d'un emploi de collaborateur administratif vacant : 50% au service facturation de la DGA populations et 50% au secrétariat du DRE
1 assistant socio-éducatif	Direction de l'enfance et de l'éducation	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	Pérennisation d'un emploi non permanent dans le cadre du dispositif de réussite éducative

Suppression d'emplois permanents

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur administratif	DGA Populations	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Requalification en emploi d'assistant administratif

Autres modifications

EMPLOIS	SERVICES	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 responsable d'une unité (1)	Direction de l'enfance et de l'éducation	Rédacteur	Attaché	Poste déjà existant au tableau des emplois et redéployé vers le dispositif de réussite éducative

(1) Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article 3-3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le maire,

Ludovic JOLIVET